

Changement de paradigme : pourquoi le protocole de Kyoto est-il si important?

Depuis les dernières semaines, le changement de ton du gouvernement Harper au sujet des changements climatiques est significatif. Le gouvernement le plus conservateur de l'histoire canadienne, qui tente de mettre de côté le plus important enjeu environnemental de l'histoire humaine, se voit obligé de le remettre à l'agenda afin d'avoir une chance de remporter les prochaines élections. Évidemment, il est minoritaire aux Communes, mais l'humeur de l'opinion publique suggère que même un gouvernement majoritaire n'aurait pas pu faire autrement.

Ainsi, le protocole de Kyoto, symbole de l'engagement d'un pays dans la lutte aux changements climatiques, est en voie de devenir incontournable. Chercher à s'y soustraire s'avère un cul-de-sac politique. Les gouvernements américain et australien y seront en fin de compte confrontés car, devant l'ampleur du phénomène, tout gouvernement de pays développé qui ne s'engagera pas activement sur le plan international dans la lutte aux émissions de gaz à effet de serre (GES) semble voué à la déconsidération nationale et/ou internationale. Ce raisonnement vaut aussi pour la trentaine de pays sous-développés ou en voie de développement qui ne l'ont ni signé, ni ratifié, surtout qu'ils n'ont pas d'engagement quantifié de réduction à atteindre.

Kyoto illustre (donc) l'importance qu'un pays accorde à la reconnaissance des principes de l'interaction internationale à l'égard de l'environnement et de la relation de dépendance totale de l'humanité envers l'équilibre naturel de notre planète. Kyoto, c'est d'abord et avant tout une démonstration de bonne foi envers l'universalité de ces principes et une reconnaissance par les pays développés de leur part de responsabilité dans le phénomène des changements climatiques. Cette reconnaissance de responsabilité est essentielle afin d'accélérer le processus d'engagement de pays dits « émergents » comme la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Indonésie, le Mexique ou la Corée du Sud envers des cibles quantifiées de réduction de leurs émissions. D'ailleurs, la réaction de la France à la conférence de Nairobi vis-à-vis le « dumping environnemental »¹ résultant de l'inaction canadienne, américaine et australienne signale qu'une bataille s'engage sur ce front. Kyoto favorisera-t-il l'émergence d'un protectionnisme écologique? Une chose est sûre, plus les effets des changements climatiques se feront sentir, plus les pays inactifs en la matière perdront de la crédibilité et subiront la pression accrue des pays engagés.

Les grands adversaires du protocole de Kyoto, nommément les États-Unis et l'Australie, soutiennent qu'il est injuste pour les pays développés de diminuer leurs émissions de GES alors que les principaux émetteurs de demain (la Chine, l'Inde ou le Brésil) ne sont pas contraints par des objectifs quantifiés de réduction et que, par conséquent, s'engager dans Kyoto équivaut à leur donner un avantage économique concurrentiel. À première vue ce raisonnement est tentant, mais nettement réducteur.

En effet, cette analyse ne tient pas compte du fait que la nature même de l'économie des pays qui s'engagent dans le processus est appelée à se transformer. En orientant les économies nationales vers des objectifs de réduction d'émissions de GES, Kyoto contribuera implicitement à centrer les économies participantes sur un redéveloppement basé sur l'efficacité, l'efficacité et la précaution dans l'utilisation de l'énergie et dans l'exploitation des ressources naturelles. Les échanges internationaux se modifieront en conséquence. Cet effort impliquera des recherches multiples afin d'acquérir de nouvelles connaissances qui permettront de réduire notre empreinte écologique sur tous les plans, connaissances qui soutiendront l'émergence de techniques et de technologies propres et qui prioriseront la compréhension et la protection du vivant, gardien de l'équilibre naturel nécessaire à

¹ Voir « Villepin veut taxer les anti-Kyoto » dans Le Devoir, édition du mardi 14 novembre 2006.

Changement de paradigme : pourquoi le protocole de Kyoto est-il si important?

l'épanouissement de l'humanité. Car sur une planète en réorganisation climatique majeure, il n'y a pas d'économie, il n'y a que survie et anarchie.

Il faut aussi considérer que les expertises et les savoirs qui seront développés dans la foulée de l'application du protocole de Kyoto et de ses suites auront une valeur économique. Il apparaît évident que la Chine, l'Inde, le Brésil et les autres voudront leur part et ils participeront aux échanges leur permettant d'optimiser leur développement en fonction d'un modèle plus viable. La ratification des États-Unis est essentielle en ce sens, car il s'est tissé une toile d'interdépendance économique entre ces derniers et les grandes économies émergentes. De toute manière, c'est un non-choix, et les États-Unis doivent s'en convaincre, car si la Chine, l'Inde, le Brésil et les autres se développent strictement sur le modèle actuel des grandes économies occidentales, tout porte à croire que l'équilibre naturel en perpétuel perfectionnement sur la planète depuis la dernière grande extinction, il y a 65 millions d'années, sera rompu.

Enfin, ce raisonnement évacue complètement la pertinence d'outils économiques qui pourraient contribuer à freiner le phénomène, par exemple des droits de douane et des taxes sur les produits qui ne répondent pas à des critères écologiques précis ainsi qu'un appui plus soutenu aux produits équitables, biologiques et autres produits certifiés. Il est vrai que la logique néolibérale est hostile à l'application de telles mesures qui sont associées au protectionnisme ou à l'interventionnisme étatique. Or, selon Ignacio Ramonet, directeur du Monde diplomatique, la victoire récente des démocrates aux États-Unis et la montée en force de la société civile sont autant de signes que la mondialisation des marchés commence à se heurter au retour progressif de l'État². Le projet français de taxer les produits provenant d'économies qui « veulent produire à plus faible coût aux dépens de la planète »³ va aussi dans cette direction.

Ainsi, pour la première fois, une variable environnementale quantifiée, monétisée et monnayable est introduite dans l'équation économique⁴. Cette valorisation économique d'une externalité environnementale constitue la vraie force du protocole de Kyoto et signale l'amorce d'un changement de paradigme au plan économique. En ce sens, il est vital que cette opération soit appuyée par tous les pays développés afin d'entraîner les autres et de permettre la prise de contrôle d'une mondialisation basée sur un modèle économique unipolaire dans lequel la valeur réelle (en termes d'énergie incorporée)⁵ des produits et services est artificiellement évacuée pour maximiser le profit résultant des échanges. Après 150 ans d'industrialisation et d'urbanisation, ce paradigme met aujourd'hui en danger l'équilibre naturel de notre planète.

Si les modèles du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) disent vrai, Kyoto n'est rien par rapport à l'effort qui s'imposera bientôt. Peut-être que l'arrivée d'une majorité démocrate au Sénat et à la Chambre des représentants contribuera à un nouvel essor de Kyoto chez nos voisins du sud? Espérons-le sincèrement.

Thomas Duchaine
Chargé de projets, Vivre en ville

²Il invoque aussi le protectionnisme qui est à l'agenda politique dans plusieurs États (Amérique du Sud, Chine, Russie), mais la nature de ce dernier s'éloigne du propos et c'est pourquoi il est cité hors texte. (Voir « La mondialisation à bout de souffle » dans Le Devoir, édition du mardi 14 novembre 2006.)

³ Voir « Villepin veut taxer les anti-Kyoto » dans Le Devoir, édition du mardi 14 novembre 2006.

⁴ Cette variable, le quota d'émission de gaz à effet de serre (GES), sera comptabilisée en unité de tonne équivalente de CO₂.

⁵ Traduction libre de *embodied energy* (voir aussi énergie grise). Cette énergie se définit comme la quantité d'énergie nécessaire à la fabrication, l'exploitation et l'élimination d'un produit ou d'une prestation de service. Son calcul pourrait permettre la mesure de l'empreinte écologique, sociale et économique d'une activité.